

CRONACHE ECONOMICHE

CONSIGLIO DI REDAZIONE

dott. AUGUSTO BARGONI
prof. dott. ARRIGO BORDIN
prof. avv. ANTONIO CALANDRA
dott. GIACOMO FRISETTI
prof. dott. SILVIO GOLZIO
prof. dott. FRANCESCO
PALAZZI - TRIVELLI

prof. dott. LUCIANO GIRETTI
Direttore

dott. AUGUSTO BARGONI
Condirettore responsabile

QUINDICINALE A CURA DELLA CAMERA DI COMMERCIO INDUSTRIA E AGRICOLTURA DI TORINO

À PROPOS DE L'UNION DOUANIÈRE FRANCO-ITALIENNE

Sous le terme bien significatif et pittoresque de « Benelux » la Belgique, la Hollande et le Luxembourg viennent de poser les premiers jalons d'une union économique européenne. Est-il possible que dès maintenant l'Italie et la France emboîtent le pas, mettant en commun leurs ressources dans un cadre élargi qui pourrait rejoindre plus tard celui des voisins du Nord?

L'économie des deux pays, qui du point de vue politique se rapprochent heureusement après une longue phase d'opposition idéologique et sentimentale, n'est certes pas complémentaire; l'Italie et la France ont développé depuis trente ans simultanément l'industrie et l'agriculture. Les deux partenaires manquent de matières premières et de combustibles solides et attribuent à des spécialités telles que le vin une première importance. Mais en revanche, la tâche immédiate de la reconstruction se trouverait singulièrement facilitée si, à la faveur d'un premier contact direct, le trop plein de la population active italienne pouvait être déversé sur le territoire français qui manque de main-d'œuvre. Sur le plan de l'énergie électrique, du bauxite, de la construction mécanique et des textiles, les deux pays emprunteraient à une synchronisation de la politique économique le bénéfice immense d'une rationalisation.

Il appartient aux techniciens et aux hommes politiques de bâtir les fondations de futures maisons communes qui, ultérieurement, pourraient abriter une économie commune. Quant aux spécialistes de questions financières, il est seulement de leur ressort de souligner, à la lumière de l'expérience belge-néerlandaise, les conditions extérieures d'une intégration progressive de deux systèmes économiques.

La première étape constituée par une union douanière ne peut être franchie et suivie de la seconde, l'union économique, que si finalement chaque pays pro-

Quella delle unioni doganali, come premessa a unioni economiche vere e proprie, è la strada da seguirsi dai politici responsabili che intendano permettere all'Europa di scambiare, produrre e ricostruirsi così per davvero. L'altra strada dei protezionismi autarchici e dei nazionalismi economici ha purtroppo diviso da decenni il nostro continente in troppi compartimenti stagni, gli uni agli altri ostili in una guerra dell'economia, fatalmente destinata a trasformarsi in guerra delle armi. Un primo passo per il raggiungimento del benessere e per il consolidamento della pace potrà essere l'unione doganale italo-francese, di cui si è trattato in recenti conversazioni parigine, seguite a Brusselle da un incontro in cui sono stati discussi i problemi di una più larga unione europea. « Cronache Economiche » ha invitato alcuni studiosi a scrivere per questo suo numero su questione di tanta importanza, che interessa d'avvicino i piemontesi, cui il ritorno a più ampi commerci con la Francia sarebbe di grande beneficio. Apre la serie di articoli uno scritto del Signor Henry Laufenburger, professore nell'Università di Parigi, noto ai torinesi per aver recentemente tenuto una conferenza nella nostra città.

douane protecteurs se complètent dans tous les pays de droits financiers: accises, impôts sur le chiffre d'affaires, taxes sur les transmissions etc. L'établissement d'un cordon douanier unique est incompatible avec des divergences profondes de la fiscalité indirecte. Mais il y a de plus. Deux pays ne peuvent s'aligner en vue d'une expansion économique commune que si les charges financières et sociales qui pèsent sur la production et les transactions sont à peu près comparables, en d'autres termes si la part du revenu national revendiqué par l'impôt, est dans son ensemble à peu près la même. Il est donc souhaitable que les candidats à une future union douanière et économique procèdent à l'avance à un rapprochement progressif de leurs systèmes fiscaux au double point de vue direct et indirect.

S'il n'est pas possible de réaliser d'emblée un idéal, il importe en tout cas que les pays dont l'intention est de coopérer plus étroitement se rapprochent des à présent par une adaptation de leurs institutions à leur intérêt commun.

HENRY LAUFENBURGER

SOMMARIO:

A propos de l'union douanière franco-italienne (H. Laufenburger) . . .	pag. 3	Possibilità di un'unione doganale europea (D. Cremona Dellacasa) . . .	pag. 14
Miti e realtà (P. Jannaccone) . . .	pag. 4	Torino-Espozizioni	pag. 16
Sistemi commerciali e necessità di unioni doganali	pag. 5	Rosa dei Venti	pag. 19
I rapporti economici italo-francesi (G. Cosmo)	pag. 6	Mercati	pag. 21
Clima favorevole a un'unione doganale italo-francese (G. Castellino)	pag. 9	Rassegna borsa valori	pag. 23
Difficoltà e possibili sviluppi di una intesa doganale italo-francese (C. Sircana)	pag. 11	Urbanistica europea a Parigi (G. Astengo)	pag. 24
Benefici dell'unione doganale e ostacoli alla sua realizzazione (F. Palazzi-Trivelli)	pag. 12	Notiziario estero	pag. 26
		Borsa compensazioni	pag. 28
		Il mondo offre e chiede	pag. 30
		Breve rassegna della "Gazzetta Ufficiale"	pag. 32
		Trattati e accordi commerciali	pag. 34
		Comunicati U. P. I. C.	pag. 42
		Produttori italiani	pag. 45